

Art. 3. – La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 28 janvier 2002.

Tunis, le 26 décembre 2001.

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
Sadok Chaâbane

Vu
Le Premier Ministre
Mohamed Ghannouchi

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Arrêté du ministre de l'agriculture du 26 décembre 2001, fixant la liste des variétés inscrites au catalogue officiel des variétés végétales pour l'année 2000.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi n° 99-42 du 10 mai 1999, relative aux semences, plants et obtentions végétales, telle que modifiée par la loi n° 2000-66 du 3 juillet 2000,

Vu le décret n° 2000-102 du 18 janvier 2000, fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission technique des semences, plants et obtentions végétales,

Vu le décret n° 2000-1282 du 13 juin 2000, fixant la forme du catalogue officiel, les procédures d'inscription des variétés végétales et les conditions d'inscription des semences et plants obtenus récemment sur la liste d'attente et notamment son article 6,

Vu l'avis de la commission technique des semences, plants et obtentions végétales du 22 mars 2001,

Vu le rapport de l'autorité compétente du 5 avril 2001.

Arrête :

Article premier. – La liste des variétés inscrites au catalogue officiel des variétés végétales pour l'année 2000 est fixée conformément à la liste annexée au présent arrêté.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 26 décembre 2001.

Le Ministre de l'Agriculture
Sadok Rabeh

Vu
Le Premier Ministre
Mohamed Ghannouchi

Liste des variétés végétales inscrites au catalogue officiel pour l'année 2000

Identification de la variété				Obtenteur et responsable	Dates d'inscription
N° d'enregistrement	Nomination	Type	Saison de culture		
	<u>Tomate</u>	-	-		
36 I	Tatiana	Hybride	primeur	Novartis-Protagri	2000
16 I	Samira	Hybride	primeur	G. Gautier – Ets Mezghani	2000
8 I	Naziha	Hybride	primeur	Petoseed – Cotugrain	2000
34 I	Tomira	Hybride	primeur	Sais – Ets Mezghani	2000
	<u>Melon</u>				
67 I	Afamia	Hybride	Primeur	Clause – Espace Vert	2000
	<u>Courgette</u>				
110 I	Super Jadida	Hybride	Primeur	Tezier – Cotugrain	2000
	<u>Luzerne</u>				
77 I	Aquarius	Non Hybride	pérenne	Seedco – Cotugrain	2000
78 I	Génésis	Non Hybride	pérenne	Seedco – Cotugrain	2000
	<u>Maïs</u>				
102 I	LG 22 - 65	Hybride	précoce	Limagrain – Cotugrain	2000
103 I	LG - 22 – 92	Hybride	précoce	Limagrain – Cotugrain	2000
84 I	Arras	Hybride	Tardive	Angevin – Agroservice	2000
85 I	Mithis	Hybride	Tardive	Angevin – Agroservice	2000
101 I	Volusia	Hybride	Tardive	Limagrain – Cotugrain	2000
104 I	Aligreen	Hybride	Tardive	Limagrain – Cotugrain	2000
92 I	Frassino	Hybride	Tardive	NK – SOSAGRI	2000
95 I	Tundra	Hybride	Tardive	NK – SOSAGRI	2000